

## Étape 1 : Création du compte et formulaire en ligne

**Inscrivez-vous en ligne** sur notre site internet pendant la période d'inscription en **créant un compte personnel** avec une adresse mail valide. Vous pourrez ensuite vous connecter à votre compte avec le mot de passe qui vous sera envoyé à votre adresse mail.

**Note** : vous pourrez enregistrer votre progression à tout moment pour revenir plus tard compléter les informations, sans perdre les informations déjà renseignées. Les inscriptions se terminent

- le **20 février** pour **Régisseur de Spectacle Vivant**
- le **20 mars** pour **Technicien du Spectacle et de l'Évènement**.

Vous devez donc finaliser votre demande avant cette date.

Vous devrez :

- **renseigner des éléments** dans le formulaire : état civil, niveau d'études, coordonnées...
- **joindre différents documents** : bulletins scolaires, CV, lettre de motivation...

Pour finaliser votre candidature et l'envoyer au CFPTS, **cliquez sur le bouton « Valider »** puis **sur le bouton « envoi »**.

Un mail de confirmation de dépôt de candidature vous sera envoyé.

**Frais d'inscription au concours** : 50 euros

Ces frais vous seront demandés au moment de l'envoi de votre candidature.

Vous devrez vous acquitter de cette somme pour que votre inscription soit **recevable**.

Une fois les frais d'inscription réglés, vous recevrez un mail de confirmation.

**Concours : réservation d'un créneau horaire**

L'épreuve écrite aura lieu le :

- **samedi 02 mars** pour **Régisseur de Spectacle option son, lumière, plateau et vidéo**.
- **samedi 03 avril** pour **Technicien du Spectacle et de l'Evenement**

Vous aurez le choix entre deux créneaux : 9h30/12h30 ou 14h30/17h30.

Une convocation vous sera adressée en suivant.

## Étape 2 : Concours - Épreuve écrite

**L'épreuve se fait obligatoirement en présentiel**, au CFPTS à Bagnolet. Il n'est en aucun cas possible de la passer en distanciel. L'épreuve dure trois heures et comprend trois épreuves.

Le jour de l'épreuve écrite vous devez arriver 30 minutes avant le début de l'épreuve. Si vous arrivez après le début de l'épreuve, vous ne serez pas autorisé à rejoindre la salle d'examen.

## Étape 3 : Entretien de sélection

**Si vous réussissez l'épreuve écrite du concours, vous serez convoqué pour un entretien de sélection devant un jury.** Vous devrez **choisir un créneau de passage** dans votre compte personnel. Une fois le créneau choisi, vous recevrez un mail de confirmation. L'entretien de motivation se déroulera **entre avril et mai 2024**.

**Cet entretien a pour but d'évaluer votre projet professionnel ainsi que sa cohérence au regard de la formation souhaitée.**

Suite à l'entretien vous recevrez une réponse de nos équipes sur votre admissibilité ou non à la formation choisie.

**Admission définitive** : si vous êtes admis à la formation, vous devrez signer un contrat d'apprentissage avec une structure en lien avec la formation.